

Date de la convocation : 06/03/2020

L'an deux mille vingt, et le douze mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en Mairie de SAINT-DIONISY sous la présidence de Monsieur Michel GABACH, Maire.

Etaient présents : Monsieur GABACH Michel / Maire - Madame BRETTE Anny / 1er Adjoint - Madame ORIAC Catherine / 3^{ème} Adjoint - Monsieur DUMOULIN Pierre / 4^{ème} Adjoint - Messieurs MONTILLET Gilles - GREGOIRE Jean-Christophe - Madame BONNEAU Clara - Monsieur FOUCAULT Emmanuel - Madame RABACHE Jacqueline -

Etaient absents : Monsieur ALANDE Philippe / 2^{ème} Adjoint - Mesdames ASTIER Marion et MONETA Florence - Messieurs ESTRADE Christophe et LEHMANN Daniel

Monsieur DUMOULIN Pierre a été nommé secrétaire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 - Nombre de membres en exercice : 14 -

Nombre de membres présents : 09 - Nombre de membres qui ont pris part au vote : 09

M. le Maire a donné lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 13/02/2020 : Approbation à l'unanimité des présents.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 56 DU 26/10/2019 RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°56 en date du 26 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement inscrit au compte administratif du S.I.R.P revenant à la commune et s'élevant à 1 923,72 €. La trésorerie nous a indiqué que cette somme ne doit pas être reprise dans une décision modificative, mais intégrée directement dans le budget. En conséquence, après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents par 9 voix pour, de retirer la délibération n°56 du 26/10/2019 relative à la décision modificative n°1.

BUDGET GENERAL / ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - Rapporteur : Monsieur le Maire

Après la présentation par Mr le Maire du Compte de Gestion du budget général dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires : déclare que le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et vote le Compte de Gestion 2019, à l'unanimité des présents par 9 voix pour.

BUDGET GENERAL / ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - Rapporteur : Anny BRETTE

Après sa présentation du compte administratif 2019 de la Commune, Mr le Maire s'est retiré pour le vote et a cédé la présidence du Conseil Municipal à Mme BRETTE. Le Conseil Municipal constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, qui intègre, suite à sa dissolution, l'excédent de clôture du S.I.R .P conformément à la répartition votée le 5 juin 2019 par le syndicat ; arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et adopte le compte administratif 2019 par 8 voix pour.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		32 707,00		42 226,64		74 933,64
Réalisations 2019	745 566,80	943 054,31	257 974,09	371 625,41	1 003 540,89	1 314 479,72
Résultats de l'exercice		197 487,51		113 651,32		311 138,83
Résultat du S.I.R.P à intégrer		1 923,72				
RESULTAT DE CLOTURE 2019		232 118,23		155 877,96		387 996,19
Restes à réaliser à reporter			484 679,00	147 653,63		
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		232 118,23	181 147,41			50 970,82

BUDGET EAU BRUTE / ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - Rapporteur : M. le Maire

Après la présentation par Mr le Maire du Compte de Gestion du budget annexe Eau brute dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires : déclare que le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et vote le Compte de Gestion du budget annexe Eau brute 2019, à l'unanimité des présents par 9 voix pour.

BUDGET EAU BRUTE / ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - Rapporteur : Anny BRETTE

Après sa présentation du compte administratif Eau brute 2019, Mr le Maire s'est retiré pour le vote et a cédé la présidence du Conseil Municipal à Mme BRETTE. Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et adopte le compte administratif Eau brute 2019 par 8 voix pour.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		2 424,84	0	10 334,80		12 759,64
Réalisations 2019	19 431,89	19 449,97	4 432,59	6 267,22	23 864,48	25 717,19
Résultats de l'exercice		18,08		1 834,63		1 852,71
Restes à réaliser à reporter	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE CLOTURE		2 442,92		12 169,43		14 612,35

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE : SUPPRESSION DE POSTES ET CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE**Rapporteur : Anny BRETTE**

Suite à des mouvements dans le personnel, Anny BRETTE propose au Conseil Municipal: de supprimer les postes vacants, de créer des postes dans le cadre des avancements de grade et de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel. Vu les avis favorables rendus par le CTP du CDG 30 du 30/08/2018, du 05/09/2019 et du 30/01/2020, la suppression des postes ci-dessous est proposée : 1 poste d'attaché Territorial (départ en retraite); 2 postes d'adjoints administratifs (Avancements de Grade); 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (modification horaires); 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (mutation de l'agent); 1 poste d'adjoint technique (mutation de l'agent); 1 poste d'adjoint technique (démission); 2 postes d'adjoints d'animation (modification horaires). De plus, dans le cadre des avancements de grade, Mme BRETTE propose la création d'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe et d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe; et parallèlement, dès la nomination des agents sur leur nouveau grade, de supprimer leurs postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe et d'Adjoint territorial d'animation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, par 9 voix pour: approuve les créations et les suppressions de postes ci-dessus mentionnées; approuve le nouveau tableau actualisé des effectifs du personnel de la Commune ci annexé.

CESSION D'UN DETACHEMENT DE PARCELLE – IMPASSE DU CASTET**Rapporteur: Monsieur le Maire**

M. le Maire expose la demande d'une administrée qui souhaite acquérir un détachement de l'Impasse du Castet d'une superficie de 17 m². Vu la délibération du 13/02/2020 par laquelle le Conseil a constaté la désaffectation de cette partie de l'impasse du Castet et a décidé de son déclassement et de ce fait de son intégration dans le domaine privé communal ; M. le Maire propose que ce détachement soit cédé au prix de 60 euros le m², que l'acquéreur prenne à sa charge la moitié des frais de géomètre (800 € environ au total) et la totalité des frais de notaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents par 9 voix pour : accepte la vente de ce détachement et fixe le prix de vente par la commune à 1 020 € net vendeur, les frais d'actes notariés ainsi que la moitié des frais de géomètre restent à la charge de l'acquéreur ; et autorise M. le Maire ou son représentant à signer directement l'acte de cession par devant Notaire ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION SUR LE CHEMIN DES MOULINS (EX CLARENSAC)

Rapporteur : M. Jean-Christophe GREGOIRE

Dans le cadre de la construction du projet agricole, M. Grégoire expose le projet envisagé pour les travaux d'extension électrique pour alimenter les ateliers. La commune sollicite le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour étudier la possibilité de l'extension de réseau souterrain du Chemin des Moulins (ex chemin de Clarensac) en coordination avec le projet de construction et d'extension de la voirie. Ce projet s'élève à 63 356,50 € HT. Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMEG réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité, aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE). Considérant la nécessité de créer les réseaux électriques pour la desserte de la parcelle cadastrée AH 107 propriété privée de la commune ; Considérant la situation isolée de ce projet dans une zone naturelle de la commune ; Considérant la vocation, et le caractère exceptionnel de ce projet et vu l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents par 9 voix pour : Approuve le projet dont le montant s'élève à 63 356,50 € HT et demande son inscription au programme d'investissement syndical ; Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ; S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l' EFE et qui s'élèvera approximativement à 6 340,00 € ; Autorise son Maire à viser l' EFE; Prend note qu'à la réception des travaux le Syndicat calculera la participation définitive de la collectivité; la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude (environ 893,89 € TTC) dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie ; Demande les autorisations relatives aux permissions de voirie ; Déclare l'équipement à raccorder comme exceptionnel en application de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION RELATIVE AUX DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME

M. le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes d'autorisation déposées en Mairie et des éventuelles suites données.

DESIGNATION D'UN AVOCAT

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation d'un nouvel avocat pour défendre les intérêts de la Commune: Maître Christine Banuls (SCP Gualbert Reche Banuls à Nîmes), en remplacement de Maître Gaëlle d'Albenas (SCP Margall d'Albenas à Montpellier).

La séance est levée à 19h10 .



SAINT-DIONISY, le 17/03/2020
Le Maire, Michel GABACH

POUR AFFICHAGE PUBLIC AUX PANNEAUX D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET INSERTION SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Compte-rendu annexé à la convocation du prochain conseil municipal

ANNEXE A LA DELIBERATION N°19
DU 12/03/2020

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-DIONISY

FILIERE ADMINISTRATIVE			
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	35 heures hebdomadaires	CP
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	35 heures hebdomadaires	AC
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	20 heures hebdomadaires	EG
1 adjoint administratif territorial	<u>EN DISPONIBILITÉ</u>	15 heures hebdomadaires	KM

FILIERE TECHNIQUE			
1 agent de maitrise	TITULAIRE	35 heures hebdomadaires	BR
1 adjoint technique	TITULAIRE	35 heures hebdomadaires	JC
1 adjoint technique	(stagiaire a/c 01/09/2019)	21 heures hebdomadaire	LO
1 agent technique	<u>CUI jsq 13/01/2021</u>	28 heures hebdomadaires	ML
1 agent technique	<u>POSTE VACANT</u>	28 heures hebdomadaires	

FILIERE ANIMATION			
1 adjoint d'animation	TITULAIRE	20.50 heures hebdomadaires	AL
1 adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	20.25 heures hebdomadaires	NM
1 adjoint d'animation	TITULAIRE	07 heures hebdomadaires	JJ
1 adjoint d'animation	(stagiaire a/c 01/09/2019) SF	20.25 heures hebdomadaires	
1 animateur Territorial	<u>CDD jsq 06/07/2020</u>	6.88 heures hebdomadaires	AB

FILIERE MEDICO SOCIALE			
1 ATSEM principal 1 ^{ère} classe	TITULAIRE	33 heures hebdomadaires	AI



Saint-Dionisy, le 16/03/2020
Le Maire, Michel GABACH